

ORIGINAL

SECRET N° 84/063 / du 16/OI/84

portant nomination du Capitaine Placide ELEKA
en qualité de Directeur de l'Instruction et des
Cadres.

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS
DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE
L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES.

VISAS : VU - La Constitution du 8 Juillet 1979;

VU - La Loi n° 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de l'Article 47
de la Constitution;

VU - Le Décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement;

VU - Le Décret n° 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres
du Conseil des Ministres;

VU - Le Rectificatif n° 81/016 du 26 Janvier 1981 au Décret n° 80/644 susvisé;

D.G.B. VU - Le Décret n° 82/049 du 18 Janvier 1982 déterminant les attributions des
Membres du Gouvernement;

VU - Le Décret n° 82/595 du 18 Juin 1982 fixant les indemnités allouées aux
titulaires de certains postes Administratifs;

VU - Le Décret n° 83/320 du 3 Mai 1983 portant nomination d'un Membre du
du Conseil des Ministres;

D.C.F. VU - Le Décret n° 83/771 du 11 Octobre 1983 portant attributions et réorga-
nisation du Ministère de l'Intérieur;

VU - Le Décret n° 83/774 du 11 Octobre 1983 portant création attributions et
organisation de la Direction de l'Instruction et des Cadres;

Sur proposition du Ministre de l'Intérieur;

Le Conseil des Ministres entendu,

SECRET :

.../...

ARTICLE 1er : - Le Capitaine Placide ELEKA, précédemment Attaché aux Municipalités, est nommé Directeur de l'Instruction et des Cadres près le Ministère de l'Intérieur.

ARTICLE 2 : - L'intéressé percevra à ce titre, les indemnités prévues par les textes en vigueur.

ARTICLE 3 : - Le présent Décret qui prend effet à compter de la date de prise des fonctions de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 16 Janvier 1964

Par le Président du Comité Central du
Parti Congolais du Travail, Président
de la République, Chef de l'Etat,
Président du Conseil des Ministres.

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.-

Le Premier Ministre, Chef du Gouver-
nement.

Le Ministre de l'Intérieur.

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Colonel François Xavier KATALI.-

Le Ministre des Finances.

LEKOUNDZOU-ITIHI- OSSETOUMBA.-